COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél **04 72 76 01 17**
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 21 octobre 2019

Participants : H BOURGOGNON / B CAVALLAZZIO / L VITALI

Fait marquant octobre 2019.

Le fait marquant du mois d'octobre concerne les subventions FAFA. Les nouveaux imprimés de demandes de subventions pour le FAFA et le Conseil Régional, version 2019/2020, sont disponibles. La commission FAFA de la ligue régionale Auvergne Rhône Alpes a retenu 7 dossiers présentés par le district de Lyon et du Rhône ; 5 dossiers équipements, JONS, MORNANT, SAINTE FOY LES LYON, GENAY, OULLINS et 2 dossiers transports, SUD LYONNAIS.4 dossiers équipements sont en cours d'instruction, *SAINT ROMAIN DE POPEY, CORBAS, LARAJASSE, BEAUJEU.* **Si les quatre dossiers ci-dessus sont éligibles, l'enveloppe équipement 2019/2020 sera potentiellement consommée.**

Conclusion : tous les dossiers pour lesquels le district Lyon et du Rhône n'a pas eu de retour, à ce jour, ne pourront être instruits que sur la base de ***l'enveloppe 2020/2021.***

PROJETS EQUIPEMENTS

La commission des terrains est très impliquée, depuis le début de la mandature, dans la réalisation de nouveaux équipements, la plupart bénéficiant de subventions FAFA. La concertation entre les mairies, les clubs et le district est un élément primordial dans la définition des projets et conduit à une grande satisfaction, de tous, bien visible lors des cérémonies d'inaugurations. Les projets sont parfois compliqués et l'aide des commissions des terrains régionale et fédérale, présidées par des hommes de terrains, est un atout sécurisant. Tout nouveau projet ne doit pas démarrer sans un avis préalable favorable donné par la commission fédérale. C'est dans cette optique que la commission des terrains du district travaille ; à titre d'exemple, nous avons en cours un projet pour le stade FOE, mené en concertation avec la ville de Lyon. Ce projet passera en commission fédérale lors de la réunion du mois d'octobre.

TERRAINS

La commission fédérale nous demande d'insister sur la réglementation concernant les aires de dégagements. A titre d'exemple, aucun obstacle ne doit se trouver à moins de 2.5m au-delà de la ligne de touche. Ce point de la réglementation est bien respecté par les assistances à maîtrise d'ouvrages dans la définition des nouveaux projets qui comportent du football réduit. *Il est donc demandé aux responsables sécurité, aux délégués, voir aux arbitres que les cages de football réduit soient complètement rabattues lors des matchs de football à 11 et qu'il n'y ait pas dans les zones aire de jeu + aire de dégagement des cages mobiles.*

Classements fédéraux terrains :
LYON-STADE DE BALMONT NNI 693891001 Niveau 3.
GLEIZE-STADE PIERRE DE MONTMARTIN NNI 690920101 Niveau 3SYE.
FRANCHEVILLE-STADE FRANCOIS ANNAT 1 NNI690890101 Niveau 4SYE.
LIMONEST-STADE COURTOIS FILLOT2 NNI 691160102 Niveau 5SYE.
CHARENTAY-STADE MUNICIPAL NNI 690450101 Niveau 5SYE.
SAINT PRIEST-STADE JEAN BOIN1 NNI 692900301 Niveau 5SYE.

Classements fédéraux éclairage : SAINT PRIEST-STADE JOLY1 NNI692900101 Niveau E3.

Futsal : La commission des terrains du district a de plus en plus de demandes afin de classer les gymnases dans lesquels se déroulent les compétitions de Futsal. Le souhait de la commission des terrains est d'intégrer un nouveau membre afin de pouvoir réaliser ce travail. Le classement des gymnases est un travail méthodique, selon une procédure bien définie, que ce soit pour le terrain ou pour l'éclairage. La formation nécessaire sera bien entendu assurée par le Président de la commission ; elle sera globale et permettra si besoin de faire aussi les classements des terrains de football.

Henri BOURGOGNON
Président CDTIS